

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 23 avril 2013

Monsieur Serge MULLER

Référence : 13/267/EXP
Affaire suivie par :
Stéphane LAINE
Tel. : 01 40 81 35 48 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : stephane.laine@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Havre
Nom du (ou des) mandataire(s)	Mr le Président de la CCI
Adresse	Esplanade de l'Europe BP 1410
Code postal-Commune	76067 LE HAVRE CEDEX

Activité demandée : ENLEVEMENT-DEPLACEMENT-REIMPLANTATION
juin-juillet de l'année de démarrage des travaux

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Saint-Romain-de-Colbosc, Tancarville	
Adresse	Seine-Maritime	

Spécimen : L'ESPECE VEGETALE

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun	6 pieds	Amélioration des accès du pont de Tancarville

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>
		Défavorable	<input type="checkbox"/>
Faît le : 19 juillet 2013		Signature :	
			
Serge MULLER, expert délégué flore du CNPN			

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 23 avril 2013

Monsieur Serge MULLER

Référence : **13/267/EXP**
Affaire suivie par :
Stéphane LAINE
Tel. : 01 40 81 35 48 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : stephane.laine@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis favorable, sur la base du dossier complémentaire transmis par la CCI du Havre suite à un premier avis défavorable en date du 6 mai 2013, à la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'individus de l'espèce végétale protégée en région Haute-Normandie *Ophioglossum vulgatum* pour la réalisation, par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Havre, de travaux d'amélioration des accès du pont de Tancarville (76), **sous conditions** :

(1) de la réalisation, à titre expérimental, d'une transplantation des 6 pieds impactés de l'espèce protégée dans un site à proximité présentant des conditions d'habitat similaires,

(2) de la mise en œuvre, en partenariat avec la RNN de l'estuaire, le PNR des Boucles de la Seine Normande et éventuellement le Grand Port Maritime de Rouen et le CBN de Bailleul, sur la base d'un inventaire complémentaire précis des stations de l'espèce et de ses habitats, d'un plan de protection et de gestion conservatoire des populations d'*Ophioglossum vulgatum* de l'estuaire de la Seine, qui devra être validé par le CSRPN de Haute-Normandie,

(3) de la réalisation d'un suivi (annuel pendant les 4 premières années, puis tous les 3 ans pendant toute la durée de la concession) de la réussite de la transplantation et de la mise en œuvre du plan de gestion conservatoire,

(4) de la communication régulière à la DREAL Haute-Normandie, au CBN de Bailleul, ainsi qu'à l'expert délégué flore du CNPN, des résultats des suivis et actions de gestion conservatoire mises en œuvre.

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 19 juillet 2013

Signature :



Serge MULLER, expert délégué flore du CNPN